

Le retour de la religion dans les limites de la politique

Article rédigé par *Fr. Emmanuel Perrier op**, le 24 juin 2008

Une discussion à propos de la persécution des convertis au christianisme en Algérie s'est dernièrement engagée par tribunes interposées entre le père Christian Delorme, "spécialiste" du dialogue avec l'islam ("Le Monde", 3 juin) et Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont (sur le site de son diocèse, 9 juin).

Cet échange est intéressant en ce qu'il met au jour deux conceptions du rapport entre spirituel et temporel qui ont en commun d'asservir la religion au politique.

L'étrange oubli du père Delorme

L'affirmation centrale du père Delorme dans sa tribune au Monde est : Ce qui fait fondamentalement l'unité de l'Algérie, c'est son islamité. Là demeure l'identité profonde de son peuple. Cette version algérienne du Catholique et français toujours, ou du principe *cujus regio, ejus religio* des premiers princes protestants — puis catholiques — après la Réforme, appelle logiquement sa conséquence : L'Évangile, certes, demande aux chrétiens d'annoncer le Christ, mais pas au prix du déchirement d'un peuple, pas au prix de l'engendrement de situations de violence.

La sauvegarde de l'unité politique, la neutralisation du risque de guerre civile doivent donc primer sur la liberté religieuse. La liberté de conscience doit non seulement se plier aux circonstances politiques, il peut même arriver qu'elle soit légitimement déniée lorsque ces circonstances politiques consistent dans l'identité entre telle nation et telle religion. Les droits fondamentaux de l'être humain ne débordent donc pas, selon le père Delorme, les frontières de l'intérêt national.

Mgr Simon a très bien perçu que la logique du père Delorme conduit tout naturellement à la négation de la liberté religieuse [1]. Que propose-t-il en retour ? Ce que [les croyants engagés dans le dialogue] ont en commun ce n'est pas d'abord le fait de croire, car la religion justement les différencie, ce qu'ils ont en commun, c'est la citoyenneté. Ainsi, la participation à une société politique offre un moyen de surmonter les différences religieuses, moyen que les religions ne peuvent elles-mêmes apporter. La citoyenneté responsable, voilà la clé de l'unité et du dialogue entre les hommes. Et non seulement sur les questions religieuses, ajoute Mgr Simon, mais de manière tout à fait générale, la citoyenneté est la condition d'existence des libertés civiques. Il ne s'agit pas seulement de demander la réciprocité entre croyants, il s'agit de demander l'universalité des droits. La critique du père Delorme tient donc dans l'affirmation suivante : Il n'y a qu'une seule humanité et les droits humains sont universels. Et c'est une bonne nouvelle pour tous les peuples. En d'autres termes : les droits de l'homme s'imposent aux peuples, non les peuples aux droits de l'homme.

Peut-on dire que Mgr Simon a répondu au père Delorme ? Apparemment oui, puisque le premier réaffirme la primauté du droit naturel que le second avait oubliée — une distraction, sans doute. Pourtant, à y regarder de plus près, l'opposition entre nos deux clercs tient seulement au fait que le père Delorme place la source du politique dans l'identité nationale, là où Mgr Simon la voit dans l'individu en situation d'acteur politique. En somme, une version intra-ecclésiale du débat entre communautariens et libéraux. Mise à part cette divergence, intéressante mais finalement secondaire, nos deux clercs s'accordent sur un point : la praxis politique (l'identité concrète d'un peuple pour l'un, la citoyenneté et ses droits fondamentaux pour l'autre) est érigée en norme première, primant même la sphère religieuse. Dans les deux cas, le religieux est subordonné au politique.

Les conversions font-elles violence à l'Algérie ?

Pour le père Delorme en effet, parce que l'islamité se confond pratiquement avec l'identité algérienne, la première doit être imposée pour sauvegarder la seconde. On ne sait si le père Delorme a recueilli l'idée de cette indistinction entre religieux et politique au cours de ses dialogues avec des musulmans. Toujours est-il qu'elle est étrangère au christianisme, lequel a toujours maintenu une distinction de droit entre les deux sphères (pour la pratique, à peu près toutes les modalités ont été expérimentées), et pour deux raisons

principales : la première raison est la préservation de la liberté religieuse et de la liberté de l'Eglise des empiétements du temporel (contrairement à ce que soutient Mgr Simon, le concile Vatican II n'a entendu introduire aucune nouveauté sur ce point, cf. *Dignitatis humanae* n. 12) ; la seconde raison est la conviction qu'une société qui annexerait la religion pour en faire l'instrument de sa légitimité serait en grand danger de s'idolâtrer elle-même, poussant ainsi l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu (st Augustin, *Cité de Dieu*, L. 14). Le père Delorme ignore ces deux raisons reçues de la tradition chrétienne. Il affirme vouloir éviter l'engendrement de situations de violence. N'est-ce pas plutôt le contraire qu'encourage le père Delorme ? Car ce ne sont pas les conversions d'Algériens au christianisme qui sont la véritable cause de la violence, c'est l'incapacité d'une société à admettre que ses membres puissent le moins du monde échapper au moule d'une identité nationale malade. La pathologie, c'est la fusion de l'identité nationale avec la religion majoritaire, pas les conversions individuelles, comme le montre dramatiquement la violence qui affecte l'Algérie depuis des décennies. Entre l'homme et la société, il s'agit de ne pas se tromper de malade si l'on veut éviter de tuer les deux.

La citoyenneté est-elle la norme du dialogue religieux ?

Bien qu'à un moindre niveau, la position défendue par Mgr Simon paraît elle aussi problématique quant au fond [2], en raison de la phrase suivante, déjà citée : le dialogue interreligieux suppose, pour être durable et fructueux, que l'on se situe dans le cadre d'un État de droit [...]. Ce que [les croyants engagés dans le dialogue] ont en commun ce n'est pas d'abord le fait de croire, car la religion justement les différencie, ce qu'ils ont en commun, c'est la citoyenneté.

Il y a dans cette formule une faille logique. Qu'y a-t-il de commun entre, mettons, l'Olympique Lyonnais et le Paris Saint-Germain ? N'est-ce pas d'abord le fait qu'elles sont toutes deux des équipes de football ? Leurs différences ne s'apprécient-elles pas d'abord à l'intérieur de cette catégorie footballistique ? De même, si la religion constitue une différence entre des croyants, n'est-ce pas d'abord parce qu'ils ont une religion en commun ? Dit de manière plus technique, une différence spécifique relève toujours du genre le plus proche. De sorte qu'il est faux d'affirmer que les croyants ont d'abord en commun la citoyenneté, de même qu'il serait faux d'affirmer que les joueurs de l'OL et du PSG ont d'abord en commun la citoyenneté ou que mon premier point commun avec ma sœur est ma nationalité française.

Non, des croyants ont d'abord en commun qu'ils croient et qu'ils sont dotés de raison, ce qui leur permet d'échanger des arguments. La position défendue par Mgr Simon consiste donc à substituer au terrain naturel du dialogue interreligieux le terrain politique. Y a-t-il une bonne raison pour cela ?

Deux raisons se présentent à l'esprit : la première est que l'on attend de cette absorption dans l'ordre politique une pacification des débats dans la mesure où des règles de discussion vont s'imposer aux protagonistes. Ainsi, en s'appuyant sur leur citoyenneté, des croyants seront-ils plus attentifs à la tolérance et à l'ouverture aux autres, valeurs politiques par excellence ; la seconde raison est que le terrain politique offre l'avantage d'être un terrain neutre, plus neutre que le seul fait d'être croyant : sur ce terrain chacun est à égalité, et doit par conséquent respecter l'autre, essayer de comprendre la position de l'autre en prenant du recul à l'égard de ses propres conceptions. Voici donc deux bonnes raisons d'être citoyen avant d'être croyant ou, plus exactement, de toujours faire attention dans quelque discussion publique que ce soit au fait qu'il est plus fondamental d'être citoyen que d'être croyant.

Ces deux bonnes raisons, si elles s'accordent harmonieusement avec l'air du temps, sonnent pourtant étrangement lorsqu'elles sortent de la bouche d'un successeur des apôtres. Elles appellent au moins trois remarques. En premier lieu, il est étonnant de voir un croyant avoir si peu confiance dans sa rationalité de croyant, ainsi que dans les capacités d'ouverture aux autres de sa religion ou de la religion des autres, qu'il en appelle au bras séculier. Les trilogues ne s'imposent en matière politique que dans un cas : lorsque le dialogue est devenu impossible. En sommes-nous vraiment là, Monseigneur ? Mais, pourrait-on objecter, ce n'est pas parce que le dialogue est devenu impossible qu'il y a trilogie, c'est parce que l'intervention de l'Etat de droit dans le dialogue entre croyants doit être la norme.

D'où une seconde remarque : si la politique est à ce point indispensable à la religion et au dialogue religieux, en quoi la position de Mgr Simon diffère-t-elle de celle du père Delorme [3] ? En réalité la position de Mgr Simon va plus loin puisqu'elle ne se limite pas à constater une fusion du politique et du religieux dans telle identité nationale : elle réclame par principe un placement du dialogue religieux sous tutelle politique. Or il

est très naïf d'en espérer une pacification du dialogue. Ce que montre l'histoire au contraire, et particulièrement l'histoire de l'Europe, c'est qu'en pénétrant dans la sphère politique, les passions religieuses voient leur puissance démultipliée parce qu'elles se mêlent aux passions politiques et les alimentent. Les passions, qu'elles soient politiques ou religieuses, sont par nature contagieuses, et il est aussi vain de vouloir les combattre l'une par l'autre que de vouloir éteindre un feu avec de l'alcool. Il n'y a pas d'autre maître des passions humaines que la raison humaine.

Ceci conduit à une troisième et dernière remarque. L'argument selon lequel la citoyenneté offrirait un terrain de dialogue plus primordial que le fait de croire parce qu'elle est un terrain neutre revient à affirmer que le critère premier du dialogue n'est pas la vérité mais la neutralité, c'est-à-dire l'indifférence à l'égard de la vérité. Non pas une indifférence générale bien sûr, mais une indifférence à l'égard des vérités sur Dieu contenues dans les religions. Dans un dialogue fondé sur la citoyenneté, les questions essentielles entre croyants sont celles de leurs rapports à l'intérieur de la cité (la présence de la religion dans la vie publique, les lieux de culte, l'enseignement religieux, les cimetières et les aumôneries, etc.). La question Qui est Dieu ? en revanche est rapidement remise tant elle rend la discussion inextricable, interminable et sans utilité sociale. C'est exactement le contraire dans une rencontre entre croyants lorsque le critère de leur discussion est leur foi. Religion dans les limites de l'identité nationale d'un côté ; religion dans les limites de la citoyenneté de l'autre. Où l'on voit renaître une vieille tentation chrétienne, celle de mêler le politique et le religieux non pour ce que chacun doit apporter à l'autre comme cela est normal, mais parce que chacun cherche à se servir de l'autre pour ses propres fins. Avant la crise des nationalismes au XXe siècle, on appelait ça en France le gallicanisme.

*Le fr. Emmanuel Perrier, op, est dominicain de la province de Toulouse.

Pour en savoir plus : Père Christian Delorme, Non, l'Algérie n'est pas chrétienne , Le Monde, 3 juin 2008.

Mgr Hippolyte Simon, Le dialogue interreligieux suppose et exige l'État de droit , site du diocèse de Clermont, 9 juin 2008.

[1] Mgr Simon : J'espère que l'auteur de ces affirmations n'ira pas jusqu'à dire que le respect de l'islamité de l'Algérie ou de tout autre pays qui s'en réclame, pourrait aller jusqu'à remettre en question l'article 18 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948.

[2] Dans ce qui suit, nous prenons la position de Mgr Simon pour ce qu'elle dit être, à savoir une position de principe. Il est possible qu'elle ait été plutôt dictée par les besoins de la cause, en l'occurrence la situation en Algérie et la proposition du père Delorme. Notre critique ne porte que sur la position de principe, qu'elle soit défendue ou non par Mgr Simon.

[3] Sinon sur le lieu de cette intervention du politique : au niveau de l'identité nationale pour le père Delorme, celui de la citoyenneté pour Mgr Simon, comme on l'a déjà remarqué plus haut.

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à l'auteur